

Versailles, le 10 avril 2026

Restauration et nettoyage des collèges, une nouvelle étape pour C'midy et les Yvelines

Le Département des Yvelines a désigné un nouvel opérateur dans le cadre de C'midy, la société d'économie mixte à opération unique qui assure la restauration et le nettoyage de 113 collèges publics du département.



Chaque jour, C'midy confectionne 50 000 repas servis dans les collèges yvelinois. ©CD78

Depuis le 1er janvier 2019, une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) assure la restauration et le nettoyage des collèges yvelinois. Cette structure nommée « C'midy » s'articule autour de deux actionnaires : le Département des Yvelines, qui possède 35 % du capital, et un partenaire privé qui en possède 65 %. Un premier contrat de concession de service public avait été signé avec la société Sodexo en 2019 et arrive à terme le 31 juillet 2026.

Dans le cadre de cette échéance, le Département a lancé un nouvel appel d'offre pour la période 2026-2033 sur la base d'un cahier des charges précis. À l'issue de la procédure, c'est la société Elior qui a été désignée lors de l'assemblée du 19 décembre 2025.

Après sept ans d'activité, cette organisation public-privé a fait ses preuves

- Mise en œuvre d'une tarification sociale décidée par le Département grâce à laquelle le repas, qui revient à 8.37 €, est facturé entre 0,50 € à 5,10 € aux familles selon leur quotient familial, le Département prenant en charge le complément ;
- Sécurisation et harmonisation de la prestation de restauration et de nettoyage ;
- Entre 2023 et 2025, la part de produits locaux dans les assiettes des collégiens est passée de 12% à 30% en moyenne, soit près de 3,5 M€ directement réinjectés dans l'économie agricole yvelinoise : 40 fournisseurs locaux travaillent en partenariat avec C'midy ;
- Recrutement de 240 collaborateurs chaque année en contrat « parcours emploi compétences » (PEC) via ActivitY', opérateur Département en matière d'insertion professionnelle. 14 % aboutissent à un contrat plus pérenne et 61 % en sorties positives (formations qualifiantes ou contrats de 6 mois) ;
- Optimisation du coût d'achat des denrées alimentaires grâce au savoir-faire de l'opérateur.

Consolider la prestation de nettoyage et de restauration

Le renouvellement du contrat est une obligation légale qui implique une remise en concurrence régulière de l'opérateur économique. Il a également été l'occasion pour le Département d'ajuster les modalités de fonctionnement de l'organisation pour un meilleur service aux collégiens et à leur famille.

Ainsi, les éléments suivants restent identiques :

- le périmètre du contrat,
- le nom de la SEMOP : C'midy,
- les modalités de fréquentation (choix du forfait, possibilité d'annuler les repas sans justificatif...),
- les exigences en matière de qualité et de sécurité alimentaire,
- les tarifs.

Mais ce nouveau contrat donne aussi la possibilité :

- D'améliorer les services proposés aux familles avec notamment un nouvel outil d'inscription et une facturation qui se fera désormais en fin de mois sur la base des repas réellement consommés et non plus en préfacturation comme cela était le cas avec l'ancien contrat ;
- De consolider la qualité des produits utilisés, avec notamment un renforcement de l'achat des produits locaux (30% des achats actuellement) ;
- De pérenniser le rôle de la société C'midy en matière d'insertion professionnelle ;
- De renforcer la relation de proximité avec les collèges et les familles, avec notamment un interlocuteur dédié par établissement.